

## Registre des délibérations Délibération n° 24 : 04/10/2016

### CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT TITULAIRE ET VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le quatre octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Bruno Genzana
- **Représentants des Communes :**
  - Commune d'Arles : Nicolas Koukas
  - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
  - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
  - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere, Pascale Licari à Béatrice Aliphat
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
- Commune d'Arles : David Grzyb à Nicolas Koukas
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Patrick Pac
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

► **Étaient absents-excusés :**

- Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arzac, Bertrand Mazel
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet, Henri Rivas
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
- Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
- Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
- Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
- Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
- Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	18	18

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
01/08/2016
RC - 496

Délibération n° 24 : 04/10/2016

## CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT TITULAIRE ET VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE

Madame Patricia LOPEZ nous a signifié son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il convient donc d'arrêter l'indemnité de départ volontaire qui peut lui être attribuée conformément à la réglementation.

Entrée en janvier 1977 au Parc naturel régional de Camargue, Madame LOPEZ totalisera à la fin de l'année, 40 ans d'ancienneté. L'indemnité légale correspond à deux mois du salaire brut moyen des douze derniers mois ou bien celui des trois derniers si celui-ci est plus avantageux.

Cette indemnité sera versée lors de la dernière paie, à savoir en décembre 2016 où une attestation de cessation de cotisations de retraite IRCANTEC sera également délivrée.

Les crédits correspondants ont été inscrits au chapitre 012 du budget 2016.

Afin d'assurer son remplacement en qualité d'assistante de gestion administrative et comptable, il est nécessaire de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, puisque Madame LOPEZ avait conservé le statut d'agent de droit privé. Une période de 2 mois est prévue de façon à organiser le transfert de connaissances et de compétences entre Madame LOPEZ et son/sa remplaçant(e).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président :

- À signer tous documents relatifs à la mise à la retraite de Madame LOPEZ et à lui verser l'indemnité de départ volontaire ;
- À lancer le recrutement d'un(e) assistant(e) de gestion administrative et comptable ;
- À créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président du Syndicat mixte de gestion  
du Parc naturel régional de Camargue



Le Président,  
Roland CHASSAIN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 12 OCT. 2016

Et de l'affichage effectué le 19 OCT. 2016

